

Drame à Akournam 2, dans la commune d'Owendo

Un enfant de 5 ans emporté par une rivière en crue!

Faits d'ailleurs

**Pensant que sa compagne est infidèle, il lui coupe les cheveux de force**

Une violente dispute a éclaté dans un couple à son domicile de Villeurbanne (France). Le jeune homme de 23 ans soupçonnait sa petite amie de lui être infidèle. Il s'est alors saisi du téléphone de sa compagne pour consulter ses messages mais cette dernière a refusé de lui donner son code. Ce simple refus a visiblement constitué une preuve de tromperie pour le jeune homme. Fou de rage, il a roué de coups de poing sa petite amie avant de lui couper les cheveux de force. Le suspect a été interpellé et placé en garde à vue, où il a reconnu partiellement les faits.

**Ils enferment leurs jumeaux dans des cages**

Les policiers ont perquisitionné la maison d'un couple, soupçonné de détenir illégalement des armes feu à son domicile de Tulelake (Etats-Unis). En fouillant le logement, ils ont découvert deux lits pour bébé entassés et visés au mur, comme des cages pour chien, où étaient enfermés deux jumeaux de 22 mois. Les policiers ont également découvert trois armes à feu, des munitions ainsi que les preuves de la présence d'un laboratoire de drogue. Ramon Alberto Zendejas et Mercadies Irene Williams, tous deux âgés de 25 ans, ont été interpellés et placés en détention provisoire.

**Elle meurt d'une allergie à son dentifrice**

En Californie (Etats-Unis), Denise Saldade, 11 ans, a eu une réaction allergique à son dentifrice après s'être lavé les dents. Transportée à l'hôpital, elle a succombé à un choc anaphylactique. L'enfant souffrait d'une grave allergie au lait. Or, elle a utilisé un dentifrice, prescrit par son dentiste, qui contenait une protéine dérivée du lait. Ses parents avaient l'habitude de décrypter les étiquettes de tous les aliments que leur fille ingérait mais ils ne se doutaient pas que son dentifrice pouvait contenir un allergène.

**Défigurée après avoir été attaquée par un chien**

A Tergné (France), Soumaya, 16 mois, a été confiée à une amie de ses parents qui ont deux chiens. L'un d'eux s'est jeté sur elle, avant de la mordre violemment au visage. La propriétaire du chien et sa compagne ont été lourdement condamnés.

Rassemblés par JNE

E. N.-A.

Owendo/Gabon

LA pluie diluvienne qui s'est abattue mercredi sur Owendo a fait une victime. Il s'agit du petit Guylane, âgé de 5 ans, qui a trouvé la mort en étant emporté par les eaux en furie d'un ruisseau qui baigne le quartier Akournam 2.

Le garçonnet, dont la maison des parents est à quelques encablures dudit ruisseau, serait allé se baigner sous la pluie avec d'autres gamins de son âge. Puis il aurait commis l'imprudence de poursuivre la baignade dans le cours d'eau, qui avait pris dangereusement du volume, du fait des trombes d'eau qui tombaient ce jour-là.

Après avoir plongé dans la rivière, Guylane a été aus-



Photo : Antoine Essone Ndong

Inconsolable, la famille du petit Guylane.

sitôt emporté par le courant devenu très fort. Voyant que leur camarade de jeu était entraîné par les eaux en furie, les autres enfants ont alerté les voisins immédiats qui ont tenté de sauver la victime. Sans succès.

Saisie de la situation, la mère du bambin, Tatiana, aidée par d'autres riverains, a couru vers l'aval du

cours d'eau pour essayer d'intercepter son enfant, mais celui-ci était introuvable.

C'est alors que la mobilisation générale a été sonnée, et tout le quartier s'est investi dans les recherches. Alertés, les forces de l'ordre, en l'occurrence les gendarmes et les policiers, sont arrivés aussitôt sur les lieux pour participer à



Photo : Antoine Essone Ndong

C'est cette rivière, en crue au moment des faits, qui a emporté Guylane.

l'opération. Mais le petit Guylane demeurait toujours introuvable.

Ce n'est que lorsque les eaux ont diminué que le corps sans vie de la jeune victime a été retrouvé, puis repêché. Et ce fut la consternation. Le choc était intenable dans le quartier, ce d'autant que le petit garçon avait été aperçu le matin même, al-

lant à l'école en compagnie de sa sœur jumelle et de sa mère.

Ce même matin, avant de se rendre à son établissement, il s'est mis à chanter une louange ("Galilée ! Galilée ! Je viens de la Galilée ! Jésus m'a chargé d'annoncer à tous ses frères, qu'il est ressuscité"...), raconte la maisonnée. Prémonition ? Nul ne le sait.

Vol aggravé à Port-Gentil

Il siphonnait du gas-oil sur le site de la Sonaga

J-PA

Port-Gentil/Gabon

QUATRE vingt dix-neuf jours pour le voleur et un seul pour le propriétaire. André Crépin Mouity en a fait l'amère expérience. En effet, ce compatriote de 24 ans, habitant dans la zone dite "Les cent manguiers", dans le quatrième arrondissement de Port-Gentil, avait pris l'habitude d'aller dérober du carburant appartenant à la Société de navigation gabonaise (Sonaga). Il vient d'être mis hors d'état de nuire par la force publique.

C'est le vigile de service qui, ayant surpris l'intrus en train de se servir indûment en gas-oil sur le site de la réserve de carburant de son employeur, située au port môle de Port-Gentil, a mis la main sur lui. Puis, la société, qui se dit victime régulièrement du vol de gas-oil destiné à l'alimentation de ses navires assurant la navette entre Port-Gentil et Libreville, a déposé plainte à la Police judiciaire (PJ).

Interpellé, puis placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête, André Crépin Mouity a reconnu les faits mis à sa charge lors de son audition.

Interrogé par les journalistes dans les locaux de la PJ, le mis en cause a réitéré ses aveux, ajoutant qu'il revendait au marché noir le carburant ainsi volé dans les cuves de la société.

Et André Crépin Mouity de confier qu'il profitait de la présence de nombreux clients et de l'inattention du gardien sur les lieux,



Photo : Jean Paulin Allogho

André Crépin Mouity, le suspect...

pour s'introduire subrepticement sur le site de la réserve de carburant, afin de se servir à volonté en gas-oil.

Lors de son interpellation, il était d'ailleurs en possession d'un marteau qui, selon ses propres déclarations, lui servait à casser



Photo : JP Allogho/ L'Union

... attend son procès à la prison de Port-Gentil.

les cadenas des cuves pour accéder au produit.

Présenté devant le procureur de Port-Gentil, le suspect a été, après audition,

inculpé de vol aggravé, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.



COMMUNIQUÉ

**Total Gabon, après avoir pris connaissance d'une vidéo relayée sur les réseaux sociaux suite à la publication de ses comptes annuels 2018, tient à dire qu'elle ne connaît pas la personne à l'origine de cette initiative et que ses propos n'engagent en aucune façon la société.**

La Direction Générale